Union européenne
Politique régionale

FR

Travailler pour les régions

La politique régionale de l'Union européenne 2007-2013

Janvier 2008

Table des matières

Avant-propos 1

En bref: une politique pour les régions d'Europe 2

La politique régionale européenne, pourquoi est-ce important? 4

Comment ça marche? 6

Qui reçoit combien et pour faire quoi? 8

Attirer les investisseurs 10

Améliorer l'accessibilité 12

Des régions innovantes 14

Feu vert pour une croissance durable 16

Améliorer la vie dans les villes européennes 18

Investir dans l'humain 20

Dépenser avec sagesse 22

Coopération sans frontières 24

Quelle valeur ajoutée? 26

Veiller au bon usage de l'argent du contribuable 28

Le droit de savoir 30

À votre service 32

Glossaire 33

Couverture: Relevé topographique effectué par un centre d'ingénierie technologique à Nördlingen (Allemagne)

© CEC: DG REGIO / Mike St Maur Sheil

Editeur responsable: Ana-Paula Laissy, Commission européenne, DG Politique régionale.
Ce magazine est imprimé sur papier recyclé.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur auteur
et ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne.

Danuta Hübner
Commissaire européenne chargée de la politique régionale

Chère lectrice, cher lecteur,

J'aimerais vous inviter à découvrir la nouvelle politique régionale de l'Union européenne, qui tire parti de la diversité, des défis et des opportunités des régions de l'Europe. Aujourd'hui, 43 % de la production économique et 75 % des investissements consacrés à la recherche et à l'innovation se concentrent sur seulement 14 % du territoire européen, soit le pentagone formé par Londres, Hambourg, Munich, Milan et Paris. Les disparités entre les régions d'Europe se sont beaucoup accrues à la suite des récents élargissements. Ainsi, l'État membre le plus prospère, le Luxembourg, est maintenant sept fois plus riche que le plus pauvre, à savoir la Roumanie. Au niveau régional, les différences sont encore plus marquées. De telles disparités ne s'observent que dans des économies émergentes telles que la Chine et l'Inde. États-Unis et Japon sont plus homogènes.

La politique régionale européenne repose sur le principe de la solidarité entre les peuples de l'Europe. Un des objectifs fondamentaux de l'Union européenne (UE), énoncé dans le traité UE, vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les disparités de développement entre les régions. Les moyens financiers réservés à cette fin s'élèvent à plus d'un tiers du budget de l'Union pour la période 2007-2013. Même si, par ses investissements, la politique de cohésion entend avant tout accélérer le rattrapage des régions les plus pauvres, elle a une incidence significative sur la compétitivité de toutes les régions et sur les conditions de vie de leurs habitants.

La mondialisation, le changement climatique, le vieillissement de la population, l'immigration ou le besoin d'un approvisionnement énergétique durable sont, pour le territoire européen, autant de défis qui ne tiennent nullement compte des frontières, que celles-ci soient nationales, institutionnelles ou politiques. Ces défis affectent directement les populations régionales et locales et l'Europe doit y apporter des solutions communes, concrètes et intégrées, en partenariat avec les échelons nationaux, régionaux et locaux mais aussi par le biais de coopérations entre les partenaires publics et privés.

La politique de cohésion apporte une valeur ajoutée qui va au-delà de la croissance et de l'emploi, car elle exerce un effet de levier et assure le respect d'autres politiques communautaires, que ce soit dans le domaine des aides d'État, de l'environnement, du transport, du soutien à l'innovation ou de la société de l'information. Enfin, elle permet d'améliorer et de moderniser les administrations publiques tout en renforçant la transparence et en favorisant la bonne gouvernance.

Il ne suffit pas de dresser la carte des besoins et des défis de l'Europe. La politique régionale européenne recèle le potentiel nécessaire pour transformer des défis communs en opportunités. Elle se concrétise dans des dizaines de milliers de projets réalisés par l'UE et les États membres et les régions, œuvrant ensemble. De tels projets peuvent être très proches de vous. J'espère que cette brochure vous aidera à découvrir concrètement l'action de l'Europe.

En bref: une politique pour les régions d'Europe

Améliorer la croissance et l'emploi dans toutes les régions et villes de l'Union européenne: tel est l'objectif central de la politique de cohésion et de ses instruments pour 2007-2013.

Sur cette période de sept ans, l'UE allouera le plus gros investissement qu'elle ait jamais consenti à travers la politique de cohésion, soit 347,4 milliards d'euros, pour soutenir la croissance régionale et stimuler la création d'emplois. On estime que les instruments de cohésion pourraient augmenter la croissance de 6 % en moyenne dans les nouveaux États membres et créer quelque 2 millions d'emplois.

Quatre-vingt-deux pour cent des fonds européens seront affectés aux régions de la **«convergence»**, qui abritent 35 % de la population de l'Union. Dans les autres régions, environ 55 milliards d'euros seront octroyés au titre de l'objectif **«compétitivité régionale et emploi»** et 8,7 milliards d'euros sont disponibles pour la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, au titre de l'objectif **«coopération territoriale européenne»**.

Ces trois objectifs bénéficient de l'aide financière de trois fonds: le **Fonds européen de développement régional (FEDER**), le **Fonds de cohésion** et le **Fonds social européen (FSE)**.

Le **FEDER** soutiendra les programmes axés sur le développement régional, le changement économique, l'amélioration de la compétitivité et la coopération territoriale dans toute l'UE, tandis que le **Fonds de cohésion** se concentrera sur les infrastructures de transport et infrastructures environnementales ainsi que sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les États membres ayant un revenu national brut (RNB) inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE.

Les actions du FEDER mises en œuvre au titre de l'objectif «convergence» viseront à renforcer les infrastructures, la compétitivité de l'économie, la recherche, l'innovation et le développement régional durable. Dans le cadre de l'objectif «compétitivité», le FEDER ciblera trois priorités: l'innovation et l'économie de la connaissance, l'environnement et la prévention des risques, ainsi que l'accès aux transports et aux télécommunications en dehors des centres urbains.

Dans toute l'Union, que ce soit au titre de l'objectif «convergence» ou de l'objectif «compétitivité régionale et emploi», le **FSE** soutiendra l'anticipation et la gestion des mutations économiques et sociales. Quatre grands domaines d'action ont été définis: améliorer l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises; améliorer l'accès à l'emploi et la participation au marché de l'emploi; renforcer l'inclusion sociale en combattant les dis-

criminations et en facilitant l'accès des personnes défavorisées au marché de l'emploi; promouvoir les réformes en matière d'emploi et d'inclusion.

En vertu de l'objectif «convergence», le FSE soutiendra aussi les efforts visant à améliorer l'éducation et la formation, tout en participant au renforcement des capacités institutionnelles et de l'efficacité des administrations publiques.

Voici, pour tous les programmes menés au titre de la politique de cohésion, les principaux **domaines d'investissement**[1] et leurs parts de financement respectives:

- **Connaissance et innovation**: près de 83 milliards d'euros (24 %) seront, entre autres, affectés aux centres et aux infrastructures de recherche, aux transferts de technologies et à l'innovation dans les entreprises, ainsi qu'au développement et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication.
- **Transports**: environ 76 milliards d'euros (22 %) ont été alloués pour améliorer l'accessibilité des régions, soutenir les réseaux transeuropéens et investir dans des services de transport écologiquement durables dans les zones urbaines en particulier.
- **Protection de l'environnement et prévention des risques**: des investissements d'environ 51 milliards d'euros (19 %) financeront des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'épuration des eaux, la décontamination des terres en vue d'une nouvelle utilisation économique et la protection contre les risques environnementaux.
- **Ressources humaines**: 76 milliards d'euros (22 %) seront consacrés aux programmes d'éducation, de formation, d'emploi et d'inclusion sociale financés par le FSE.

D'autres interventions concernent la promotion de l'esprit d'entreprise, les réseaux et l'efficacité énergétiques, la revitalisation urbaine et rurale, le tourisme, la culture et le renforcement des capacités institutionnelles et des administrations publiques.

Ces instruments financiers ont pour base juridique les **règlements de l'UE**. Ils cofinancent des programmes nationaux, régionaux et transfrontaliers gérés par des autorités nationales et régionales. La Commission européenne et les autorités nationales et régionales se partagent le contrôle, la publicité et l'évaluation des programmes.

De brèves descriptions des 423 programmes financés entre 2007 et 2013 sont fournies sur le site Internet de la Commission européenne: http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm

[1] À noter que ces montants d'investissements consentis au titre de la politique de cohésion reposent sur les informations fournies par les États membres à l'automne 2007. Ils représentent les dépenses planifiées et seront probablement sujets à modifications d'ici à 2013.

Le nouvel aéroport de Sofia (Bulgarie)

Bulgarie

Fonds alloués pour 2007-2013
Total: 6,9 milliards d'euros
Convergence:
6,7 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne:
179 millions d'euros

Priorités des programmes
Améliorer les infrastructures, le capital humain et l'emploi, encourager l'esprit d'entreprise dans un environnement propice aux entreprises et dominé par la bonne gouvernance, et soutenir un développement territorial équilibré

Objectifs
Accroître le taux de croissance du PIB réel de 0,27 %
Créer environ 36 700 emplois

La politique régionale européenne, pourquoi est-ce important?

L'Union européenne assure 43 % de sa production économique sur seulement 14 % de son territoire – soit le pentagone géographique formé par Londres, Hambourg, Munich, Milan et Paris – où vit environ un tiers de sa population.

Les **disparités** économiques et sociales sont considérables en **Europe** et se sont nettement aggravées à la suite des récents élargissements. Le Luxembourg, l'État membre le plus prospère en termes de revenu par habitant, est maintenant sept fois plus riche que le plus pauvre, à savoir la Roumanie.

Au **niveau régional**, les disparités sont encore plus marquées: la région la plus riche, Inner London (centre de Londres), atteint 290 % du produit intérieur brut (PIB) moyen par habitant de l'UE-27, tandis que la région la plus pauvre, le Nord-Est de la Roumanie, ne dépasse pas 23 % de cette même moyenne. Comme le PIB ne tient pas compte du coût relatif de la vie, il ne reflète pas avec exactitude les niveaux de vie mais donne néanmoins une idée des différences présentes.

La situation de l'UE rappelle des schémas observés en Chine et en Inde: dans ces deux pays, la richesse de la région ayant le PIB par habitant le plus élevé est sept fois supérieure à celle de la région la moins développée. Aux États-Unis, cet écart n'est que de deux et demi et, au Japon, de deux.

Étant bien plus qu'un marché commun, l'Union européenne repose sur des valeurs et des politiques communes convenues par ses États membres au bénéfice de leurs populations. La politique régionale européenne applique le principe de la **solidarité** entre les peuples de l'Europe tout en renforçant la **compétitivité** de l'économie européenne dans son ensemble.

Elle constitue un instrument pour atteindre l'un des objectifs fondamentaux consacrés par le traité de la Communauté européenne: réaliser la cohésion économique et sociale en réduisant les disparités entre régions et en répartissant les avantages du marché commun de façon plus égale sur tout le territoire de l'Union.

Plus d'**un tiers du budget de l'UE** est actuellement alloué aux instruments financiers de la politique de cohésion: le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion et le Fonds social européen. Ces instruments

Nouvelles routes en Estonie: l'autoroute Via Baltica

disposeront au total de 347,4 milliards d'euros entre 2007 et 2013, dont environ 82 % seront investis dans les régions les plus pauvres de l'UE. La **valeur ajoutée** de la politique de cohésion de l'UE est considérable:

- La politique de cohésion soutient des investissements hautement nécessaires dans les infrastructures, les ressources humaines ainsi que la modernisation et la diversification des économies régionales, tout en contribuant à **améliorer la croissance et l'emploi** dans les États membres et les régions plus pauvres.
- Les États membres et les régions bénéficiaires dépassent la moyenne en termes de croissance et d'emploi et sont mieux armés pour **rattraper plus vite** le niveau moyen de l'UE que si les investissements de la politique de cohésion n'existaient pas.
- La politique de cohésion a un effet de levier et **assure le respect** d'autres politiques de l'UE, que ce soit dans le domaine des aides d'État, de l'environnement, des transports, du soutien à l'innovation ou de la société de l'information. En outre, elle permet d'améliorer et de moderniser les administrations publiques, tout en renforçant la transparence et en favorisant la bonne gouvernance.

Par le passé, les États membres et les régions ayant bénéficié le plus de la politique régionale européenne ont pu rattraper plus vite la moyenne européenne, voire la dépasser. Dans les prochaines années, ce **succès** se poursuivra dans les États membres qui ont rejoint l'Union depuis 2004.

Toutefois, le territoire européen dans son ensemble est confronté à de **nouveaux défis**. La mondialisation, le changement climatique ou le vieillissement de la population ne s'arrêtent pas aux frontières nationales, institutionnelles ou politiques. Au contraire, ils ont une incidence directe et variable sur les populations régionales et locales.

Les politiques européennes, nationales ou régionales ne pourront à elles seules assurer la compétitivité de l'Europe. La réussite économique est un processus social qui requiert une coopération étroite. La politique régionale européenne recèle le potentiel nécessaire pour transformer **des défis communs en opportunités**. Elle est conçue de façon à associer les populations à la conception et à la mise en œuvre de stratégies de développement régional et de projets locaux au profit de l'Europe entière.

Estonie

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 3,45 milliards d'euros
Convergence: 3,4 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne:
52 millions d'euros

Priorités des programmes

Investissement dans l'éducation, la recherche et l'innovation, de meilleures communications, l'utilisation durable de l'environnement, le développement équilibré des régions et l'amélioration de leurs capacités administratives

Objectifs

Porter le taux d'emploi de 64,4 % en 2005 à 72 %
Accroître les investissements des entreprises dans la recherche (de 0,42 % à 1,6 % du PIB)
Porter le nombre de ménages connectés à l'internet de 36 % en 2005 à 70 %
Porter le taux de recyclage des déchets solides de 36,6 % en 2005 à 60 %
Maintenir la consommation d'énergies primaires au niveau de 2003 jusqu'en 2010

Rénovation urbaine à Nicosie (Chypre)

Chypre

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 640 millions d'euros
Convergence:
213 millions d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 399 millions d'euros
Coopération territoriale européenne:
28 millions d'euros

Priorités des programmes

Renforcement de l'économie, soutien aux entreprises, société de la connaissance et promotion de la recherche et de l'innovation, ressources humaines, emploi et cohésion sociale, modernisation de l'environnement, infrastructures de transport et infrastructures énergétiques, développement de communautés durables

Objectifs

Faire passer la croissance annuelle du PIB de 3,8 % à 4,2 %
Porter le taux d'emploi de 68,5 % à 71 %
Porter le financement de la R & D à 1 % du PIB national d'ici à 2010
Accroître les voyages en transports publics de 2 % à 10 % du total

Comment ça marche?

Pour que le développement régional soit le plus dynamique et le plus efficace possible, il faut des partenariats dans toutes les régions de l'Union européenne, une planification et une bonne gouvernance.

La politique régionale européenne, ses instruments et programmes sont en grande partie **gérés de façon décentralisée** par les gouvernements nationaux et régionaux concernés. Au sein d'un cadre commun fixé par l'UE, les États membres et les régions choisissent les objectifs prioritaires au titre desquels leurs territoires bénéficieront de fonds européens.

Toutefois, chaque programme est élaboré selon un processus collectif auquel sont associés les autorités européennes, régionales et locales, les partenaires sociaux et des organisations de la société civile. Ce processus garantit que chaque partenaire **se sent partie prenante** à ces programmes de développement et que ceux-ci sont adaptés au mieux à chaque région spécifique. Des comités associant les partenaires à la conception, à la gestion et au suivi de chaque programme accompagnent les interventions de l'UE.

Pour la période 2007-2013, les États membres et les régions doivent élaborer des **«cadres de référence stratégiques nationaux»** ainsi que des **«programmes opérationnels»** nationaux et régionaux. Les règlements de l'UE et les «orientations stratégiques communautaires pour la cohésion» fixent des règles communes pour la gestion des fonds tout en tenant compte des priorités générales de la stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi, à savoir devenir une zone de forte croissance, créatrice d'emplois nouveaux et de meilleure qualité.

Au total, 423 programmes opérationnels et environ 900 grands projets seront en opération. La sélection des projets sur le terrain est en définitive réalisée par les autorités nationales et régionales, qui collaborent avec la Commission européenne pour les décisions relatives aux grands projets et le respect des normes de contrôle, de publicité et d'évaluation.

Comme ces programmes ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre, une bonne planification est essentielle. **Des orientations stratégiques pour la politique de cohésion** ont été élaborées à cette fin. Elles fixent des objectifs communs que tous les programmes doivent atteindre. Les engagements financiers doivent être affectés à des interventions qui soutiennent la recherche et l'innovation, la société de l'information, le développement durable, l'efficacité énergétique et le développement des ressources humaines. Ces priorités doivent recevoir 60 % du total du financement disponible dans les régions dites «de la convergence» et 75 %, dans toutes les autres régions.

Nouvelles canalisations pour l'infrastructure de traitement des eaux usées en Lituanie

Ces orientations abordent, en outre, plusieurs aspects importants. Les programmes doivent concentrer les investissements dans des secteurs à forte croissance, investir dans des moteurs de croissance et d'emploi tels que l'innovation et l'éducation, mettre sur pied des stratégies de développement globales à moyen terme, contribuer à la durabilité environnementale et aux infrastructures transeuropéennes, mobiliser des ressources supplémentaires et développer des partenariats entre différents niveaux de pouvoir et d'autres entités.

Chaque **programme opérationnel** compte plusieurs priorités assorties d'objectifs en fonction des axes prioritaires de développement de l'État membre ou de la région concernée. Ces priorités regroupent les opérations et définissent les critères de sélection des projets. Les bénéficiaires potentiels, ainsi que le grand public, ont le droit de connaître ces critères, ainsi que les projets sélectionnés.

Les Fonds structurels et le Fonds de cohésion cofinancent les programmes opérationnels. Ces fonds peuvent fournir entre 50 % et 85 % du financement total, selon l'objectif de la politique de cohésion qui s'applique à la région ou à l'État membre concerné. Le reste du financement peut venir de sources publiques (nationales et régionales) ou privées. Les règles détaillées régissant l'éligibilité et les taux de cofinancement sont fixées dans chaque programme opérationnel.

Après un premier acompte, l'UE effectue des paiements intermédiaires sur la base des comptes certifiés par les autorités nationales ou régionales. Si les comptes ne peuvent être vérifiés, ou si des procédures de **gestion financière** adéquates ne sont pas suivies, l'UE peut arrêter son financement ou réclamer les montants déjà versés.

Pour la période de programmation en cours, des paiements réguliers peuvent être versés jusqu'à la fin de 2015.

Une planification stratégique et cohérente à tous les niveaux est un premier pas essentiel mais qui restera sans grand effet en l'absence d'une **bonne gouvernance**. Pour garantir cette dernière, il faut renforcer les capacités institutionnelles ainsi que la performance et la transparence des administrations publiques des États membres et des régions. Les instruments de la politique de cohésion peuvent soutenir le développement des capacités, surtout dans les régions de la convergence. La Commission européenne facilite l'échange de bonnes pratiques en matière de gestion des fonds par le biais d'informations, de séminaires et de mises en réseau.

Lituanie

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 6,9 milliards d'euros
Convergence:
6,78 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne:
109 millions d'euros

Priorités des programmes

Augmenter la productivité via une économie basée sur la connaissance et l'innovation, améliorer la compétitivité et créer une meilleure qualité de vie

Objectifs

Porter le taux d'emploi de 61,2 % à 70 %
Accroître les dépenses pour la recherche de 0,76 % à 2,2 % du PIB

Le nouvel aéroport de Riga (Lettonie)

Lettonie

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 4,6 milliards d'euros
Convergence:
4,5 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne:
90 millions d'euros

Priorités des programmes

Développement et utilisation efficace des ressources humaines, renforcement de la compétitivité et évolution vers une économie basée sur la connaissance, amélioration des services publics et des infrastructures en tant que condition préalable à un développement territorial et national équilibré

Objectifs

Maintenir un taux de croissance annuel du PIB de 6-8 % (11,9 % en 2006)
Porter le taux d'emploi à 70 % (66,3 % en 2006) et réduire le taux de chômage à moins de 6 % (6,5 % en 2006)
Augmenter les dépenses pour la recherche et le développement à 1,5 % du PIB (0,57 % en 2005)
Porter le pourcentage des 20-24 ans terminant le cycle de l'enseignement secondaire supérieur à 85 % (79,9 % en 2005)
Accroître la part des citoyens disposant de services de gestion des eaux usées à 62 % (2004: 9 %)

Qui reçoit combien et pour faire quoi?

Le financement au titre de la politique de cohésion européenne est étroitement lié au principe de solidarité entre États membres plus prospères et moins prospères.

Pour aider les régions européennes plus pauvres à rattraper les autres, il faut, bien entendu, que les plus riches versent au budget de l'UE plus d'argent qu'elles n'en reçoivent. Toutefois, la **solidarité** n'est pas une voie à sens unique. Des infrastructures et une production modernes, une utilisation durable des ressources et un meilleur niveau d'instruction et de formation des habitants des régions plus pauvres profiteront aussi aux peuples et aux économies des pays plus riches.

Pendant la période 2007-2013, le FEDER, le Fonds de cohésion et le FSE contribueront à trois objectifs: «convergence» (FEDER, FSE et Fonds de cohésion), «compétitivité régionale et emploi» (FEDER, FSE) et «coopération territoriale européenne» (FEDER).

Les régions dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne européenne sont éligibles à l'objectif «convergence» tandis que toutes les autres régions ont accès à l'objectif «compétitivité régionale et emploi». Sont géographiquement **éligibles** à l'objectif «coopération territoriale européenne» les régions transfrontalières ou celles qui appartiennent à des zones de coopération transnationale.

Voici les objectifs, régions éligibles et montants alloués:

- **Convergence:** dans l'UE-27, cet objectif concerne 84 régions (au sein de 17 États membres) qui comptent au total 154 millions d'habitants et dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire et – sur la base d'un soutien transitoire dégressif – 16 autres régions comptant 16,4 millions d'habitants et ayant un PIB très légèrement supérieur au seuil en raison de l'effet statistique de l'élargissement de l'UE. L'enveloppe disponible au titre de l'objectif «convergence» s'élève à 282,8 milliards d'euros, soit 81,5 % du total. Elle se répartit comme suit: 199,3 milliards d'euros pour les régions de la convergence, 13,9 milliards d'euros pour les régions bénéficiant d'un soutien transitoire dégressif et 69,6 milliards d'euros pour le Fonds de cohésion, cette dernière tranche s'appliquant à 15 États membres.
- **Compétitivité régionale et emploi:** au total, 168 régions de 19 États membres sont éligibles, ce qui représente 314 millions d'habitants. Parmi elles, 13 régions, abritant 19 millions d'habitants, bénéficient d'un soutien progressif et peuvent recevoir des financements spéciaux en raison de leur ancien statut de régions de l'objectif 1. Le montant

Chantier de construction d'une route (Pologne)

disponible s'élève à 54,9 milliards d'euros – dont 11,4 milliards d'euros pour les régions à soutien progressif – soit un peu moins de 16 % de l'enveloppe totale.

- **Coopération territoriale européenne:** quelque 181,7 millions d'habitants (37,5 % de la population totale de l'UE) vivent en zones transfrontalières, tandis que les régions et citoyens de l'UE font tous partie d'au moins une des 13 zones de coopération transnationale actuelles. Les 8,7 milliards d'euros (2,5 % du total) disponibles pour cet objectif sont répartis comme suit: 6,44 milliards d'euros pour les zones transfrontalières, 1,83 milliard d'euros pour les zones transnationales et 445 millions d'euros pour la coopération interrégionale et les réseaux.

La **méthode de calcul** des affectations est stipulée dans les règlements de l'UE régissant les instruments de la politique de cohésion. Elle établit une distinction entre les trois objectifs. Les parts finales dépendent principalement du degré relatif de prospérité nationale et régionale, des chiffres de population et des taux de chômage. Le financement n'excède pas quelque 4 % du produit intérieur brut d'un État membre.

Objectifs, Fonds et instruments structurels 2007-2013

Objectifs	Fonds et instruments structurels		
Convergence	FEDER	FSE	Fonds de cohésion
Compétitivité régionale et emploi	FEDER	FSE	
Coopération territoriale européenne	FEDER		

Pologne

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 67,3 milliards d'euros
Convergence: 66,55 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne: 731 millions d'euros

Priorités des programmes

Améliorer l'administration publique, accroître la qualité du capital humain, moderniser l'infrastructure, soutenir les entreprises compétitives et innovantes, améliorer la compétitivité régionale et développer les zones rurales

Objectifs

Créer 3,5 millions d'emplois pour porter le taux d'emploi à 60 % d'ici à 2013 (52,8 % en 2005)
Augmenter la part des dépenses allouées à la recherche et à l'innovation à 1,5 % du PIB (contre 0,57 % actuellement)
Tripler la longueur des infrastructures autoroutières et ferroviaires
Porter la part de l'utilisation des énergies renouvelables de 2,9 % en 2005 à 8,5 %
Porter le PIB par habitant de 51 % de la moyenne européenne en 2006 à 65 %

Le parc des télécommunications de Valence (Espagne)

Espagne

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 35,2 milliards d'euros
Convergence:
26,2 milliards d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 8,5 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne:
559 millions d'euros

Priorités des programmes

Améliorer l'attractivité pour les investissements et l'emploi, accroître les connaissances et l'innovation pour renforcer la croissance et contribuer à une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi

Objectifs

Relever le taux d'emploi de 63,3 % en 2005 à 70 % d'ici à 2013.
Accroître les dépenses pour la recherche et l'innovation de 1,06 à 2 % du PIB
Contribuer à réduire les émissions de CO_2 de 15 %

Attirer les investisseurs

C'est surtout en soutenant les petites et moyennes entreprises (PME) et en attirant les investissements étrangers que la politique de cohésion contribue à stimuler les économies régionales.

Il est vital d'attirer les investisseurs et de renforcer la capacité de production des régions pour améliorer leurs performances économiques et aider les régions en retard à rattraper les autres. Environ 1,2 million d'entreprises sont créées dans l'UE chaque année, soit quelque 10 % du nombre total d'entreprises. Toutefois, la moitié d'entre elles seulement survivent aux cinq premières années. En outre, il existe de grandes différences à travers l'UE: par exemple, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni ont une fréquence de création d'entreprises deux fois supérieure à la moyenne de l'Union.

La politique européenne de cohésion apporte une **importante contribution à l'investissement total**, surtout dans les États membres de la convergence, où elle peut fournir jusqu'à 20 % du capital immobilisé brut total. Les Fonds structurels et le Fonds de cohésion s'attachent surtout à soutenir la création ou la modernisation de PME, à savoir celles qui comptent moins de 250 travailleurs et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros.

99 % des entreprises de l'Union sont des PME. Les PME sont les vrais **géants de l'économie européenne**, fournissant deux tiers de tous les emplois du secteur privé. Si les entreprises comptant moins de dix travailleurs dominent le marché de l'emploi dans des pays tels que l'Italie (47 %) et la Pologne (41 %), la part des grandes entreprises dans l'emploi total au Royaume-Uni ne dépasse pas les 46 %.

Toutefois, les PME éprouvent souvent des difficultés d'accès au capital et aux connaissances et manquent souvent d'expérience. La politique régionale et de cohésion de l'UE vise à résoudre ces difficultés en combinant des mesures «directes», telles que des investissements directs, et des mesures «indirectes», notamment des services de soutien aux entreprises, des formations, un environnement innovant, des mécanismes d'ingénierie financière, des transferts de technologies ainsi que la création de réseaux et de grappes.

Les États membres de l'UE, surtout ceux qui ont adhéré en 2004, réussissent assez bien à **attirer des investissements de pays étrangers**. Toutefois, les performances nationales révèlent des différences notables. Ainsi, entre 1998 et 2005, les investissements étrangers directs (IED) s'élevaient à environ 11 % du produit intérieur brut (PIB) en Estonie, contre 9 % en Bulgarie et en République tchèque, 6-7 % en Hongrie et en Slovaquie, 4-5 % en Lettonie, Lituanie, Pologne et Roumanie et 2 % en Slovénie. Il est aussi préoccupant de constater que les IED sont souvent très concentrés dans les capitales et leurs environs, ce qui renforce les disparités régionales au lieu de les réduire.

Innover dans l'industrie graphique à Brobygrafiska (Suède)

Diverses raisons peuvent inciter un **investisseur** à **choisir une région**, notamment l'accès à de nouveaux marchés, la proximité du pays dont provient l'investissement, une langue commune, une faible taxation des sociétés et la disponibilité de travailleurs qualifiés. La politique régionale ne peut influencer tous ces facteurs mais elle peut donner un coup de pouce à d'autres domaines qui améliorent l'attractivité d'une région: accessibilité, éducation de la main-d'œuvre, infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication et dépenses consacrées à la recherche et à l'innovation.

Entre 2007 et 2013, les programmes de la politique de cohésion soutiendront:

- **Les investissements directs dans des entreprises**, en particulier ceux qui sont liés à la recherche et à l'innovation, aux transferts de technologie ou à la production respectueuse de l'environnement. Environ 42,8 milliards d'euros (12 % de l'enveloppe totale) seront consacrés à de telles activités.
- **L'esprit d'entreprise** à travers la fourniture de services, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et entrepreneurs, les technologies de l'information et de la communication. Environ 44,7 milliards d'euros (13 % de l'enveloppe totale) y seront consacrés.
- **Le capital humain** et l'accès à l'emploi. 48,8 milliards d'euros (14 % du total) contribueront à accroître le niveau de qualification des mains-d'œuvre régionales et locales.

Suède

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 1,9 milliard d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 1,6 milliard d'euros
Coopération territoriale européenne: 265 millions d'euros

Priorités des programmes

Encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise, accroître les compétences et la main-d'œuvre disponible, faciliter l'accessibilité et la coopération transfrontalière

Objectifs

Créer au moins 33 800 nouveaux emplois
Créer 12 800 nouvelles entreprises
Instaurer des formations pour plus de 300 000 personnes

Pont reliant l'Espagne et le Portugal par-dessus le fleuve Guadiana, dans l'Algarve

Portugal

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 21,5 milliards d'euros
Convergence:
20,47 milliards d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 938 millions d'euros
Coopération territoriale européenne:
99 millions d'euros

Priorités des programmes

Développer les compétences des travailleurs, promouvoir une croissance durable, garantir la cohésion sociale, assurer le développement du territoire et des villes, améliorer l'efficacité de la gouvernance

Objectifs

Porter la part des cours de formation professionnelle disponibles au niveau secondaire à 50 % afin de réduire les taux très élevés de décrochage scolaire (38 % en 2005)
Porter la part des entreprises de moyenne et haute technologie dans le secteur industriel de 3,4 % aujourd'hui à 6,2 % en 2010
Accroître la part du PIB consacrée aux investissements privés et publics dans la recherche et les technologies (respectivement à 0,8 % et 1 % en 2010)

Améliorer l'accessibilité

Les infrastructures de transport sont l'un des exemples les plus visibles de ce qui peut être réalisé avec l'aide des Fonds structurels et du Fonds de cohésion de l'Union européenne.

Pour renforcer les économies régionales et réaliser les objectifs de cohésion et de compétitivité, il est essentiel d'améliorer l'accessibilité. La politique des transports de l'Union européenne encourage la **mobilité durable** des personnes et des biens en assurant l'efficacité, la sécurité et en réduisant au minimum l'impact négatif sur l'environnement. Plusieurs actions couvrent les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T), le transport aérien, routier, ferroviaire, maritime et urbain ainsi que les voies navigables intérieures, le transport multimodal, la sécurité et les règles relatives aux aides d'État.

Le Fonds de cohésion et le Fonds européen de développement régional (FEDER), en particulier, ont largement contribué au développement d'infrastructures de transport modernes dans les États membres et régions moins développés et poursuivront leur action durant la période 2007-2013.

Environ 76 milliards d'euros (22,2 % de l'enveloppe totale) seront consacrés au transport, avec une priorité aux projets de RTE-T, soit une nette hausse par rapport aux 38 milliards d'euros (15 % du total) alloués en 2000-2006. Les investissements couvriront les stratégies de transport européennes, nationales et régionales qui visent à instaurer un équilibre entre les transports routier, ferroviaire et durable. Les liens entre la politique de cohésion et la politique des transports ont été intégrés dans des lignes directrices, qui garantissent la qualité des projets, et dans plusieurs priorités:

- **30 projets de RTE-T d'intérêt européen**, situés dans les États membres et régions éligibles au titre de l'objectif «convergence». Une attention particulière sera accordée aux projets transfrontaliers.
- Les investissements dans des **liaisons secondaires** dans le contexte d'une stratégie régionale intégrée de transport et de communications.
- **Les infrastructures ferroviaires.**
- Les réseaux de **transport écologiquement durable.**
- L'amélioration de la **connectivité** des territoires enclavés aux réseaux transeuropéens.
- **Les «autoroutes de la mer».**

Les investissements de la politique de cohésion dans les transports entre 2007 et 2013 se concentreront dans les régions de la convergence. Ils se répartissent comme suit:

- **Les projets de RTE-T**, tous types de modes de transport confondus, recevront 38 milliards d'euros (11 % du total des investissements de la politique de cohésion), dont une moitié environ ira au réseau routier et l'autre moitié, au réseau ferroviaire.

La ligne ferroviaire Belfast-Dublin (Irlande)

- Près de 41 milliards d'euros (12 % du total) seront disponibles pour les **infrastructures routières**, y compris les RTE-T et les routes nationales, régionales et locales.
- Pour les **infrastructures ferroviaires**, un total de 23,6 milliards d'euros (6,8 %) seront investis, y compris pour des projets de RTE-T.
- Parmi les autres affectations, citons: **les ports et les voies navigables intérieures:** 4,1 milliards d'euros (1,2 %), le **transport multimodal** et les **systèmes de transport «intelligents»:** 3,3 milliards d'euros (1 %); **les aéroports**: 1,9 milliard d'euros (0,5 %); les **transports urbains**: 1,9 milliard d'euros (0,5 %).

Les **RTE-T** visent à garantir l'accessibilité, l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux nationaux pour tous les modes de transport. L'UE a publié en 1996 des lignes directrices définissant les objectifs, les priorités et les projets d'intérêt commun ainsi que les instruments financiers.

Le nombre de projets prioritaires a été porté de 14 à 30 à la suite des récents élargissements de l'UE, et les règles d'octroi des aides ont été modifiées pour permettre un plafond de cofinancement supérieur pour les projets prioritaires traversant les frontières et les obstacles naturels. Le parachèvement des réseaux réduira considérablement la durée des trajets pour les passagers et les marchandises en diminuant de quelque 14 % l'engorgement des routes et en améliorant la performance ferroviaire. Les réductions des émissions de CO_2 devraient être de l'ordre de 6,3 millions de tonnes par an.

Irlande

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 901 millions d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 751 millions d'euros
Coopération territoriale européenne: 151 millions d'euros

Priorités des programmes

Améliorer les infrastructures économiques, les entreprises, la science et l'innovation, le capital humain, les infrastructures sociales et l'inclusion sociale

Objectifs

Contribuer à porter la croissance économique annuelle à 4-4,5 % dans un climat économique international favorable.

INTECHMER: recherche en contamination biologique des environnements marins à Cherbourg (Basse-Normandie, France)

Des régions innovantes

La durabilité de la croissance économique est de plus en plus tributaire de la capacité des économies régionales à changer et à innover. Il faut donc redoubler d'efforts pour créer un environnement propice à la recherche, au développement et à l'innovation. Voilà pourquoi la politique de cohésion a nettement accru le financement disponible pour cette priorité.

Les dernières statistiques en date confirment de **grandes disparités** entre les États membres et les régions de l'UE dans les domaines de la recherche et du développement (R & D) et de l'innovation. Les dépenses consacrées à la R & D s'élevaient en moyenne à 1,84 % du produit intérieur brut (PIB) de l'UE-27 en 2005, soit un taux nettement inférieur à celui des États-Unis (2,67 %) et du Japon (3,2 %). La Finlande et la Suède sont les seuls États membres à affecter plus de 3 % de leur PIB à la R & D et seules 27 des 268 régions de l'UE en font autant. Plus de 100 régions, pour la plupart en Europe méridionale et dans les nouveaux États membres, y consacrent moins de 1 % du PIB.

Trois États membres, à savoir l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, comptent pour deux tiers dans les budgets totaux affectés à la R & D dans l'UE. Les dix régions dépensant le plus pour la R & D y ont consacré 52,5 milliards d'euros en 2003, soit plus de 25 % du budget total utilisé pour la R & D dans l'UE. Néanmoins, les augmentations les plus marquées des dépenses en R & D pour la période 2001-2004 ont été constatées en Estonie (+19 %), à Chypre (+18 %), en Lituanie (+14 %) et en Espagne (+13 %).

Voici quelques exemples d'actions régionales pouvant faciliter l'innovation: investissements dans les infrastructures, les équipements et les installations, renforcement des liens entre le secteur industriel et les institutions de recherche, soutien aux «clusters» ou «grappes d'entreprises», centres d'excellence, parcs scientifiques et technologiques, encouragement de la mobilité des chercheurs, partenariats entre instituts de formation et entreprises technologiques locales.

Les instruments de la politique de cohésion **mettent l'accent sur la recherche et l'innovation en 2007-2013**, accordant en tout près de 60 milliards d'euros (17,3 % du total), ce qui constitue respectivement un doublement et un triplement des ressources financières consacrées à la R & D et à l'innovation dans le cadre des objectifs «convergence» et «compétitivité régionale et emploi» par rapport à la période précédente.

France

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 14,3 milliards d'euros
Convergence:
3,2 milliards d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 10,2 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne:
872 millions d'euros

Priorités des programmes

Améliorer la compétitivité, promouvoir et soutenir l'emploi, le capital humain, l'attractivité régionale et l'investissement dans l'emploi, assurer l'inclusion sociale, le développement territorial et le développement durable; l'innovation et l'économie de la connaissance, la formation; développer les technologies de l'information et de la communication; l'environnement, la prévention des risques et la politique énergétique

Objectifs

Accroître la part de la recherche privée (1,25 % du PNB en 2006) et se rapprocher des normes communautaires pour l'innovation
Réduire l'intensité énergétique de 2 % par an jusqu'en 2015 et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 3 % en moyenne jusqu'en 2050

Phileas: innover dans le secteur du transport (Pays-Bas)

Sur ce total, 15,6 milliards d'euros iront à des centres et infrastructures de recherche, 26,5 milliards d'euros à des transferts de technologie et à un soutien à la recherche et au développement et à l'innovation pour les entreprises, et 15 milliards d'euros aux technologies de l'information et de la communication.

Les actions cibleront quatre domaines. Le renforcement de la coopération entre entreprises, d'une part, et entre entreprises et institutions publiques de recherche, d'autre part, se fera par le biais de clusters transrégionaux. La deuxième priorité consiste à soutenir la recherche et l'innovation dans les petites et moyennes entreprises. La troisième entend stimuler les collaborations régionales transfrontalières et transnationales, et la dernière vise à renforcer les infrastructures de développement des capacités et le capital humain dans les régions ayant un important potentiel de croissance.

D'importants financements de programmes d'innovation seront alloués à des pays tels que l'Espagne, la Pologne, la Grèce, la République tchèque, la Hongrie, le Portugal et la Slovaquie. En Pologne, par exemple, les Fonds structurels octroient 8,3 milliards d'euros au programme national «Économie innovante», soit plus de 12 % de l'enveloppe nationale totale affectée à ce programme.

En France et aux Pays-Bas, l'innovation est la principale priorité de tous les programmes régionaux et absorbe environ la moitié de leurs budgets totaux. En Finlande, l'accent mis sur l'innovation dans tous les programmes régionaux traduit l'objectif explicite de décentraliser la stratégie de Lisbonne pour stimuler la croissance et l'emploi.

Dans nombre de plus petits États membres, les programmes couvrent l'innovation parallèlement à d'autres priorités, telles que le développement des infrastructures. C'est en général le cas dans les pays de la convergence, tels que les pays baltes, Malte et la Slovénie, mais le Danemark suit également ce modèle, qui n'implique toutefois pas un moindre intérêt pour l'innovation. La Lituanie, par exemple, projette d'allouer 8 % des ressources totales aux infrastructures de recherche et 8 autres pour cent à la société de l'information.

Pays-Bas

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 1,9 milliard d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 1,6 milliard d'euros
Coopération territoriale européenne: 247 millions d'euros

Priorités des programmes

Renforcer la compétitivité en se concentrant sur l'innovation, l'esprit d'entreprise, l'attractivité des régions et des villes, l'offre sur le marché de l'emploi; investir dans le capital humain et coopérer avec les pays voisins

Objectifs

Contribuer au développement de la recherche et des technologies, de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et de la société de l'information, en particulier dans les petites et moyennes entreprises et pour les services aux citoyens
Contribuer à améliorer l'accès à l'emploi, à renforcer l'adaptabilité des travailleurs et la productivité de la main-d'œuvre

Centre de ressources technologiques pour l'environnement (Esch-sur-Alzette, Luxembourg)

Luxembourg

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 65 millions d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 50 millions d'euros
Coopération territoriale européenne:
15 millions d'euros

Priorités des programmes

Promouvoir l'établissement de petites et moyennes entreprises
Développement des centres urbains ayant subi des changements économiques
Améliorer la connaissance et l'innovation, surtout dans les centres de recherches publics et privés.
Accroître le taux d'emploi, en particulier des femmes et des travailleurs âgés

Objectifs

Contribuer à atteindre l'objectif de 3 % du PIB consacrés à la recherche et au développement, en particulier dans le secteur privé, et réduire les émissions de CO_2 en vue de réaliser les objectifs de Kyoto

Feu vert pour une croissance durable

Les politiques régionales devant être durables, les fonds affectés aux initiatives respectueuses de l'environnement sont plus élevés que jamais pour la période 2007-2013. Pour que l'environnement puisse être source de croissance économique, il faut encourager les technologies propres innovantes, favoriser une utilisation efficiente de l'énergie, développer l'écotourisme ou simplement renforcer l'attractivité des régions grâce à leurs habitats naturels.

Toutes les politiques de l'Union européenne doivent garantir un développement durable et un niveau élevé de protection de l'environnement. De plus, les bases juridiques et les orientations de la politique régionale stipulent que les objectifs économiques, sociaux et environnementaux doivent être intégrés. Le développement régional ne peut être durable que s'il respecte l'environnement.

La politique régionale de l'UE peut **contribuer à la durabilité** en encourageant les technologies respectueuses de l'environnement ainsi que des initiatives en matière de transport, d'énergie et d'infrastructures qui garantissent une qualité élevée de l'eau, de l'air et des sols. De plus, les États membres doivent réaliser des analyses d'incidence environnementale et consulter les autorités en charge de l'environnement et le grand public lorsqu'ils mettent en œuvre des programmes de la politique de cohésion.

Le montant total octroyé par les Fonds structurels et le Fonds de cohésion aux programmes environnementaux a doublé depuis la période précédente pour atteindre environ 100 milliards d'euros, soit 30 % du budget total. La moitié de cette somme sera consacrée à des **investissements dans les infrastructures** de traitement des eaux et des déchets, à la réhabilitation de sites contaminés, à la réduction de la pollution et au soutien à la protection de la nature et à la prévention des risques. L'autre moitié servira à des investissements à incidence environnementale dans des domaines tels que les systèmes de transport et d'énergie, l'éco-innovation, la gestion environnementale pour les entreprises, la revitalisation urbaine et rurale et l'éco-tourisme. Par exemple, plus de 7 milliards d'euros sont destinés à soutenir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Le **Fonds de cohésion** (dont bénéficient la Bulgarie, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie) est la principale source de financement pour les projets d'infrastructures environnementales (concernant surtout l'efficacité énergétique,

Promouvoir les sources d'énergie efficientes: panneaux solaires à Marstal (Fyns amt, Danemark)

les énergies renouvelables, le transport ferroviaire et intermodal ou les systèmes de transports publics). Il accorde des financements à des projets exigeant de lourds investissements et aide ces pays à se conformer aux normes environnementales de l'Union européenne.

Mais toutes les régions d'Europe devront de plus en plus faire face aux conséquences du **changement climatique** ainsi qu'aux nouveaux défis posés par l'approvisionnement et l'efficacité énergétiques. Les enjeux varieront d'une région à l'autre. Si 7 % de la population de l'Union vivent dans des zones sujettes aux inondations, environ 9 % habitent des zones qui ne reçoivent pas de pluies plus de 120 jours par an. Les incidences combinées du changement climatique poseront de graves problèmes pour la qualité de vie, le tourisme et l'agriculture dans certaines régions de l'UE.

La politique de cohésion peut jouer un rôle important en soutenant les efforts consentis par les régions pour s'adapter au changement climatique et réduire au minimum les incidences négatives au niveau régional. Elle peut soutenir l'éco-innovation, les mesures de protection contre les risques environnementaux ainsi que les entreprises propres et ouvrir aux entreprises des opportunités dans ces domaines.

Les nouveaux programmes de la politique régionale accorderont plus de soutien que jamais au développement **d'énergies renouvelables et d'énergies de substitution**, ce qui crée des opportunités dont peuvent profiter les entreprises européennes. Le développement de technologies éolienne, solaire et de la biomasse, par exemple, peut donner à l'UE un avantage concurrentiel.

La compétitivité de l'industrie européenne diminue parce que l'Europe dépend de plus en plus de ses importations d'énergie et que l'encombrement de ses routes et de ses infrastructures aéronautiques ne cesse de croître. Dès lors, une haute priorité est accordée aux applications et réseaux utilisant des **énergies renouvelables**, aux modes de transport moins polluants et aux technologies respectueuses de l'environnement, en vue de moderniser la production et de réduire les émissions. Dans le domaine des transports, le rééquilibrage des affectations entre les secteurs aéronautique et routier, d'une part, et le réseau ferroviaire, les voies navigables intérieures et le transport maritime à courte distance, d'autre part, devrait respecter la diversité des situations des États membres.

Danemark

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 613 millions d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 510 millions d'euros
Coopération territoriale européenne:
103 millions d'euros

Priorités des programmes

Ressources humaines, innovation, amélioration de l'utilisation des technologies de l'information, esprit d'entreprise, attractivité des régions et amélioration de l'adaptabilité et des qualifications de la main-d'œuvre

Objectifs

Augmenter le pourcentage de personnes formées
Accroître le nombre d'entreprises innovantes
Porter le taux de pénétration des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises de 56 % (2005) à 75 %

Restauration du patrimoine culturel à Malte

Améliorer la vie dans les villes européennes

Les villes symbolisent le double défi auquel est confrontée l'Union européenne: améliorer la compétitivité tout en répondant aux exigences sociales et environnementales.

Bien que les villes soient les centres d'activité économique, d'innovation et d'emploi de l'Europe, elles sont confrontées à plusieurs défis: la tendance à la suburbanisation, la concentration de la pauvreté et du chômage dans les quartiers urbains, l'accroissement de l'engorgement des routes, tous ces problèmes complexes exigent des réponses intégrées en matière de transport, de logement et de programmes de formation et d'emploi, qui doivent être adaptées aux besoins locaux. Les politiques régionales et de cohésion européennes contribuent à les résoudre.

Diverses politiques visent à soutenir **les villes en tant que moteurs de développement régional**. La promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation et le développement de services renforcent l'attractivité des villes. L'amélioration des quartiers en crise, notamment par la réhabilitation de l'environnement physique, la rénovation des friches industrielles et la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel contribuent à un développement urbain équilibré. Quant au soutien aux transports urbains propres, il améliore la durabilité des villes.

Quelque 21,1 milliards d'euros sont affectés au **développement urbain** pour la période 2007-2013, ce qui représente 6,1 % du budget total de la politique de cohésion de l'UE. De cette somme, 3,4 milliards d'euros sont destinés à la réhabilitation des friches industrielles et des sites contaminés, 9,8 milliards d'euros à des projets de revitalisation urbaine et rurale, 7 milliards d'euros à des transports urbains propres et 917 millions au logement.

D'autres investissements dans des infrastructures destinées à la recherche et à l'innovation, au transport, à l'environnement, à l'éducation, à la santé et à la culture ont aussi une influence majeure sur les villes.

Grâce à une **approche intégrée**, la politique de cohésion peut exploiter les synergies entre différents domaines de politique et encourager le dialogue entre administrations, partenaires économiques et sociaux et organisations de la société civile.

Les nouveaux règlements de la politique de cohésion pour 2007-2013 fournissent les instruments nécessaires pour renforcer la dimension urbaine de la nouvelle génération de programmes. Ils soulignent la nécessité d'associer les pouvoirs locaux et régionaux à la planification et à la mise en œuvre des programmes.

Malte

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 855 millions d'euros
Convergence:
840 millions d'euros
Coopération territoriale européenne:
15 millions d'euros

Priorités des programmes

Soutenir la croissance d'une économie compétitive, basée sur la connaissance, améliorer l'attractivité et la qualité de vie, investir dans le capital humain et prendre en compte la spécificité régionale de Gozo

Objectifs

Porter le PIB par habitant de 69,2 % de la moyenne européenne en 2005, à 74 % en 2013
Accroître les exportations de marchandises et services en valeur nominale de 4 % entre 2007 et 2013
Mesurer les résultats en termes de compétitivité
Relever le taux d'emploi de 54,3 % en 2005 à 57 % d'ici à 2013.

Le centre de la vieille ville de Telc, en République tchèque, attire les touristes

Les autorités nationales et régionales peuvent déléguer la gestion du programme, en tout ou en partie, aux autorités locales et devraient associer des organisations privées à titre de partenaires.

Durant la période 2007-2013, les villes européennes bénéficieront de maintes façons des instruments, initiatives et outils de la politique de cohésion:

- Les questions de développement urbain ont été intégrées dans une large mesure à **tous les programmes nationaux et régionaux** soutenus par les Fonds structurels et par le Fonds de cohésion.
- Les échanges de bonnes pratiques et les mises en réseau entre urbanistes et autres experts locaux relèvent du **programme URBACT II**.
- **JESSICA** (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas – soutien communautaire conjoint pour un investissement durable dans les zones urbaines) est une nouvelle initiative de la Commission européenne, menée en collaboration avec la Banque européenne d'investissement et la Banque de développement du Conseil de l'Europe. Elle encourage l'ingénierie financière pour les investissements durables, la croissance économique et l'emploi dans les zones urbaines d'Europe.
- L'audit urbain fournit des données statistiques et informations sur les conditions de vie dans 357 villes des 27 États membres de l'UE ainsi que de la Norvège, de la Suisse et de la Turquie. Plus de 330 indicateurs de la vie urbaine en Europe renseignent sur la démographie, le logement, la santé, la criminalité, le marché de l'emploi, l'activité économique, les disparités de revenus, l'administration locale, la participation citoyenne, les qualifications, les infrastructures culturelles et le tourisme.

République tchèque

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 26,7 milliards d'euros
Convergence:
25,9 milliards d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 419 millions d'euros
Coopération territoriale européenne:
389 millions d'euros

Priorités des programmes

Renforcer la compétitivité, soutenir la recherche et le développement ainsi que l'innovation, développer le tourisme durable, l'éducation, l'emploi, la cohésion sociale et la société de l'information, simplifier l'administration, améliorer l'accessibilité aux transports et le développement rural et urbain durable

Objectifs

Atteindre le niveau économique de l'UE-25
Porter le taux d'emploi de 64,8 % en 2005 à 66,8 %
Porter la part du PIB consacrée à la recherche et au développement de 1,42 % à 2,2 % d'ici à 2015

Formation en alternance en Italie

Investir dans l'humain

Italie

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 28,8 milliards d'euros
Convergence:
21,6 milliards d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 6,3 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne:
846 millions d'euros

Priorités des programmes

Développer des réseaux de la connaissance; améliorer le niveau de vie, la sécurité et l'inclusion sociale; favoriser les clusters et grappes d'entreprises, les services et la concurrence; internationaliser et moderniser l'économie

Objectifs

Contribuer à une croissance annuelle moyenne du PIB de 2,4 % à 3,1 % dans les régions de la convergence
Porter le taux d'emploi d'environ 45 % à 50 % dans ces régions

L'Union européenne a besoin de 24 millions de postes de travail supplémentaires pour atteindre son objectif de 70 % de taux d'emploi. Le vieillissement de la population européenne a rendu les défis que sont l'emploi et la formation de la main-d'œuvre encore plus cruciaux.

Étant donné que les régions de l'UE présentent des taux d'emploi, des niveaux de qualifications et des évolutions démographiques très différents, il leur faut des solutions adaptées à leurs spécificités. Comment améliorer l'emploi sur le plan tant quantitatif que qualitatif et comment obtenir une main-d'œuvre instruite capable de relever les défis futurs, telles sont les questions essentielles dont dépend le succès de la politique de cohésion.

Entre 2007 et 2013, la politique de cohésion investira 95 milliards d'euros dans l'humain, dont 76 milliards d'euros via le Fonds social européen (FSE) et 19 milliards d'euros via le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Ces dernières années, **l'emploi a augmenté** et les taux de chômage ont reculé. En 2005, la croissance de l'emploi dans l'Union a atteint une moyenne d'environ 1 %, ce qui a porté le taux d'emploi à 63,8 %, et le taux de chômage est passé de 9,1 % en 2004 à 8,7 %.

Dans les régions européennes moins développées, les taux d'emploi régionaux ont convergé entre 2000 et 2005 et le chômage s'est tassé de 13,4 % à 12,4 %. Toutefois, en 2005, les taux d'emploi dans ces régions restaient inférieurs de quelque 11 % à ceux du reste de l'UE.

Les régions doivent trouver les qualifications requises pour rester compétitives dans une économie de la connaissance mondialisée. Les différences de niveaux d'éducation sont plus prononcées entre régions qu'entre pays: dans **les régions moins développées** de l'UE-27, 14 % seulement de la population en âge de travailler avaient des qualifications de niveau troisième cycle en 2005, contre 25 % dans les régions développées.

La population de l'Union européenne devrait commencer à décliner aux alentours de 2020. Entre 2000 et 2005, le taux de croissance démographique total était de 0,4 % et 86 % de cette croissance étaient d'origine migratoire. Aujourd'hui déjà, 85 régions de l'UE – principalement dans les nouveaux États membres – connaissent un déclin démographique absolu, tandis que 76 maintiennent une croissance démographique uniquement grâce aux flux migratoires. Ces tendances limiteront les perspectives de croissance future de l'emploi.

Même si on estime que le taux d'emploi total continuera à croître jusqu'en 2017 en raison d'une participation accrue de la population

Investir dans les personnes: nouvelle garderie dans un jardin d'enfants roms (Slovaquie)

active, il est probable qu'il commencera à baisser après cette date. D'après les estimations des Nations unies, la population d'Europe diminuera de 70 millions d'ici à 2050; dans le même temps, la population d'Asie augmentera de 1,3 milliard et celle d'Afrique, de 1 milliard. Une évolution démographique de cette ampleur aura des répercussions sur la répartition des activités économiques.

Pour la période 2007-2013, les priorités d'investissement de la politique de cohésion affecteront d'importantes ressources à l'amélioration de **l'adaptabilité de la main-d'œuvre**. Plus de 70 milliards d'euros de l'enveloppe du FSE devraient être investis dans la formation, l'emploi et les actions destinées à améliorer l'inclusion sociale. En outre, le FEDER en particulier investit dans les infrastructures liées à l'emploi, à l'éducation et à la formation, telles que des écoles, des hôpitaux et des garderies d'enfants.

Reconnaissant le rendement considérable du capital investi dans **l'éducation** aux premiers stades de la vie, tous les États membres ont consacré d'importants montants à la modernisation et à la réforme des systèmes d'éducation et de formation. Par exemple, le Danemark vise à faire participer, en un an, 45 % des travailleurs non qualifiés à des activités de formation. Plusieurs États membres, dont l'Allemagne, l'Espagne, la Lettonie, la Lituanie, Chypre, le Danemark et l'Estonie, se sont fixé l'objectif ambitieux d'atteindre un taux d'emploi de 70 %, le Royaume-Uni visant quant à lui les 80 %.

Slovaquie

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 11,6 milliards d'euros
Convergence:
10,9 milliards d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 449 millions d'euros
Coopération territoriale européenne:
227 millions d'euros

Priorités des programmes

Infrastructures et accessibilité régionale, innovation, société de l'information et économie de la connaissance, ressources humaines et éducation

Objectifs

Atteindre un PIB par habitant égal à 60 % de la moyenne de l'UE-15
Porter le taux d'emploi de 57,7 % en 2005 à 63,4 % d'ici à 2013

Renouveler le nord: Northern Energy Initiative (Northumberland, Royaume-Uni)

Royaume-Uni

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 10,6 milliards d'euros
Convergence:
2,9 milliards d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 6,9 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne:
722 millions d'euros

Priorités des programmes

Entreprises et innovation, qualifications et emploi, environnement et communautés durables, concentration sur les failles du marché, égalité, partenariats avec les autorités locales, enseignement supérieur, secteurs privé et associatif, soutien à la stratégie de Lisbonne

Objectifs

Améliorer les compétences
Améliorer l'investissement dans la recherche et le développement, en particulier dans le secteur privé
Encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise

Dépenser avec sagesse

Plusieurs nouveaux outils et initiatives existent, qui permettent l'utilisation la plus efficace et durable possible des Fonds structurels et du Fonds de cohésion durant la période 2007-2013. Ils consistent à mettre en commun les savoir-faire en matière de gestion de projets ou d'ingénierie financière afin de prolonger l'impact des investissements et de contribuer au développement à long terme des régions.

Consciente qu'une **saine gestion financière** des instruments de la politique de cohésion peut améliorer les investissements publics, la Commission européenne a élaboré trois instruments avec la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). L'objectif est de soutenir les aspects techniques de grands projets d'infrastructure, les partenariats public-privé ou des mécanismes d'ingénierie financière entre les institutions financières et les États membres et régions.

Une coopération plus étroite entre la Commission européenne et les institutions financières renforcera les capacités des administrations nationales et régionales.

Ces trois nouveaux instruments sont:

- **JASPERS** (Joint Assistance in Supportions Projects in European Regions – assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes), qui développe la coopération entre la Commission européenne, la BEI et la BERD, rassemblant les savoir-faire et aidant les États membres et les régions pour de grands projets. Les principaux domaines d'assistance sont: les projets d'infrastructures relatifs aux transports et à l'énergie (y compris les réseaux transeuropéens), l'efficacité énergétique et les initiatives concernant les énergies renouvelables, en particulier l'évaluation des partenariats public-privé. Une équipe d'experts JASPERS est gérée à partir du siège de la BEI à Luxembourg.
- **JEREMIE** (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises – ressources européennes conjointes pour les PME et les micro-entreprises), une initiative de la Commission européenne, de la BEI et du Fonds européen d'investissement (FEI), qui améliore l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) au financement. JEREMIE permet aux États membres et aux régions de déléguer au FEI la gestion de l'ingénierie financière et des programmes de financement des PME. Les produits proposés – capital-investissement, capital-risque, garanties, prêts et assistance technique – utilisent des produits financiers renouvelables au lieu de subventions, ce qui donnera un effet multiplicateur aux fonds européens. Le FEI et les autorités nationales et régionales élaboreront des programmes sur mesure pour les PME de tous les secteurs.

Investir dans la recherche: Centre Minerve pour la recherche en biotechnologie à Charleroi (Wallonie, Belgique)

JEREMIE devrait grandement contribuer à améliorer l'accès des PME au financement dans environ 20 États membres grâce à des ressources du FEDER d'un montant de 2,5 milliards d'euros.

- **JESSICA** (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas – soutien communautaire conjoint pour un investissement durable dans les zones urbaines) est une initiative de la Commission européenne, de la BEI et de la CEB visant à promouvoir l'investissement durable dans des projets et programmes urbains. Elle associe les États membres, les régions et les villes au secteur bancaire et financier européen pour accroître et améliorer l'investissement dans les villes. Les autorités de gestion des programmes des Fonds structurels peuvent tirer parti de savoir-faire externes pour renforcer l'accès aux prêts en vue de promouvoir le développement urbain. Les ressources des programmes opérationnels destinées à être investies au titre de JESSICA peuvent être transférées à des fonds de développement urbain et le cofinancement peut venir de municipalités, de banques, de fonds de pension ou de fonds d'investissement.

Belgique

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 2,3 milliards d'euros
Convergence:
638 millions d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 1,4 milliard d'euros
Coopération territoriale européenne:
194 millions d'euros

Priorités des programmes

Renforcer la cohésion territoriale durable et la compétitivité, promouvoir l'économie de la connaissance et l'innovation, le développement urbain, le développement humain et des entreprises, la recherche, la formation, réduire le chômage, combattre les discriminations et promouvoir l'égalité

Objectifs

Contribuer à atteindre l'objectif de 3 % du PIB consacrés à la recherche et au développement
Porter le taux d'emploi à 70 %, 60 % pour les femmes et 50 % pour les travailleurs âgés de 55 à 64 ans

Renouvellement des voies de chemin de fer en Slovénie

Coopération sans frontières

Slovénie

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 4,2 milliards d'euros
Convergence:
4,1 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne:
104 millions d'euros

Priorités des programmes

Promouvoir l'esprit d'entreprise, l'innovation et le développement technologique, renforcer le capital humain et la création d'emplois, assurer un développement régional équilibré

Objectifs

Contribuer pour 0,75 % à la croissance annuelle du PIB
Stimuler une hausse de 1,7 % du taux d'emploi

La politique de cohésion encourage les régions et les villes de différents États membres et non-membres de l'UE à coopérer et à apprendre les unes des autres par le biais de programmes, projets et réseaux communs. Plusieurs initiatives sont prévues pour la période 2007-2013.

L'objectif **«coopération territoriale européenne»**, financé par le FEDER, soutient les programmes de coopération transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux. Le budget de 8,7 milliards d'euros attribué à cet objectif représente 2,5 % de l'enveloppe totale réservée pour la politique de cohésion pour la période 2007-2013.

Il existe, en outre, un instrument juridique pour renforcer la coopération transfrontalière et plusieurs nouveaux instruments pour soutenir le développement régional le long des frontières extérieures de l'UE et avec les pays candidats à l'adhésion, les candidats potentiels et les pays tiers.

Les différents volets de l'objectif de coopération territoriale européenne sont les suivants:

- **53 programmes transfrontaliers** le long des frontières intérieures de l'UE. Ils contribuent à développer l'esprit d'entreprise et les petites et moyennes entreprises, le commerce transfrontalier, le tourisme et la culture, la gestion environnementale, les réseaux de transport et d'information et de communication, la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, l'utilisation conjointe d'infrastructures destinées à la santé, à la culture et à l'éducation, la coopération judiciaire et administrative.
  Contribution du FEDER: 5,6 milliards d'euros.
- **13 programmes de coopération transnationaux** couvrent de plus vastes zones de coopération, telles que la mer Baltique et les régions alpine et méditerranéenne. Ils se concentrent sur des projets interrégionaux liés à l'innovation, à l'environnement et à la prévention des risques, à l'accessibilité et au développement urbain durable.
  Contribution du FEDER: 1,8 milliard d'euros
- Le **programme de coopération interrégionale («INTERREG IVC»)** fournit un cadre pour les échanges d'expériences entre institutions régionales et locales de différents pays. Il fixe deux priorités: l'innovation et l'économie de la connaissance, d'une part, et l'environnement et la prévention des risques, d'autre part. Avec le programme URBACT II, il constitue le principal véhicule de l'initiative européenne **«Les régions, actrices du changement économique»**, qui vise à aider les réseaux régionaux et urbains à élaborer et diffuser des bonnes pratiques pour la modernisation économique.
  Contribution du FEDER: 321 millions d'euros
  Pays: UE-27, Norvège et Suisse
- Le **programme URBACT II** rassemble des acteurs des niveaux local et régional en vue de favoriser des échanges d'expériences et de faciliter l'apprentissage sur des thèmes de la politique urbaine. Ce programme soutient des réseaux thémati-

Relier les pays: nouvelle liaison ferroviaire entre la Hongrie et la Slovénie

ques et des groupes de travail entre villes, des conférences et l'élaboration d'outils.
Contribution du FEDER: 53 millions d'euros
Pays: UE-27, Norvège et Suisse

- **L'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE/ESPON)** fournit des informations scientifiques pour le développement des régions et des grands territoires par le biais de la recherche appliquée, d'analyses et d'outils.
  Contribution du FEDER: 34 millions d'euros
  Pays: UE-27, Norvège, Suisse, Islande et Liechtenstein

- Le **programme INTERACT II** offre des services et outils relatifs à la gestion des programmes de coopération.
  Contribution du FEDER: 34 millions d'euros

Les projets de coopération régionale peuvent se heurter à des différences entre les législations nationales régissant par exemple la fiscalité, le droit du travail ou l'aménagement du territoire. Le **groupement européen de coopération territoriale** (GECT) est un nouvel instrument qui permet aux autorités régionales et locales de différents pays de créer des groupements de coopération ayant la personnalité juridique. Il peut être utilisé dans divers domaines tels que les services de transport ou de santé transfrontaliers ou des études et projets communs. Les membres du GECT peuvent être des organismes publics nationaux ou régionaux.

Deux instruments de développement régional sont à la disposition des pays candidats, des candidats potentiels et des pays tiers en 2007-2013:

- L'**instrument d'aide de préadhésion (IPA)** repose sur des partenariats avec les pays candidats à l'adhésion à l'UE (l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Croatie et la Turquie) et avec les candidats potentiels (Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro, et Serbie, Kosovo compris). Il soutient les réformes administratives, sociales et économiques ainsi que la coopération régionale et transfrontalière.
  Contribution de l'UE: 11,47 milliards d'euros

- L'**instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)** encourage la coopération et l'intégration économique entre l'UE et ses pays partenaires, à savoir l'Algérie, l'Arménie, l'Autorité palestinienne, l'Azerbaïdjan, la Belarus, l'Égypte, la Fédération de Russie, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, la Moldova, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et l'Ukraine. Il soutient des partenariats qui encouragent la bonne gouvernance et le développement économique et social. Il comprend 15 authentiques projets de coopération transfrontalière (CTF) mis en œuvre le long des frontières extérieures de l'UE. **Contribution de l'UE**: 11,18 milliards d'euros, dont 1,18 milliard pour les programmes de l'IEVP-CTF.

La Commission européenne a aussi entamé un dialogue structuré sur la politique régionale avec la Chine, depuis 2006, et avec la Russie, depuis 2007.

Hongrie

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 25,3 milliards d'euros
Convergence:
22,9 milliards d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 2 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne:
386 millions d'euros

Priorités des programmes

Améliorer la compétitivité et l'économie de la connaissance, créer un environnement plus propice aux entreprises et contribuer à des politiques actives du marché de l'emploi et au développement des ressources humaines

Objectifs

Augmenter de 4 % le nombre de nouveaux emplois
Relever de 10 % les niveaux de production des entreprises d'ici à 2015

Transformer le patrimoine industriel en un atout pour la région: Völklinger Hütte (Sarre, Allemagne)

Allemagne

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 26,3 milliards d'euros
Convergence:
16,1 milliards d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 9,4 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne:
851 millions d'euros

Priorités des programmes

Encourager l'innovation, renforcer la compétitivité, améliorer l'attractivité des régions et créer plus d'emplois et des emplois de meilleure qualité

Objectifs

Accroître les dépenses pour la recherche et l'innovation de 2,5 % à 3 % du PIB
Porter le taux d'emploi de 65,4 % à 70 %

Quelle valeur ajoutée?

D'après les dernières évaluations, la politique de cohésion a une incidence majeure: elle contribue à stimuler la croissance et la création d'emplois dans les États membres qui en ont le plus besoin, jouant ainsi un rôle important dans l'amélioration des niveaux de vie dans toute l'Europe.

Chaque programme financé par les Fonds structurels prévoit que les États membres, les régions et la Commission européenne entreprennent régulièrement des activités d'évaluation de la politique de cohésion. Le succès est mesuré à l'aune d'indicateurs tels que le supplément de croissance, le nombre d'emplois créés ou la réduction de la pollution.

Le **quatrième rapport sur la cohésion**, publié par la Commission européenne en 2007, montre que les programmes ont contribué à orienter les politiques des États membres vers des investissements stimulateurs de croissance et ont soutenu des investissements indispensables dans les infrastructures, les ressources humaines et la modernisation et la diversification des économies régionales. Ils ont contribué à réduire l'exclusion sociale et la pauvreté en apportant des compétences nécessaires à l'économie de la connaissance et en renforçant les politiques du marché du travail. Au **niveau national**, la Grèce, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal – les plus gros bénéficiaires de la politique de cohésion durant les années qui ont précédé le dernier élargissement de l'UE – ont réalisé d'impressionnantes performances de croissance depuis 1995.

La Grèce a réduit l'écart avec le reste de l'UE-27, passant de 74 % de la moyenne des PIB par habitant en 1995 à 88 % en 2005. De même, l'Espagne est passée de 91 % de cette moyenne à 102 % et l'Irlande, de 102 % à 145 %.

La situation est différente dans les **nouveaux États membres**, où la politique de cohésion commence seulement à produire ses effets. Partant de niveaux très bas, tous connaissent actuellement une croissance rapide, souvent concentrée dans et autour des capitales et des grandes villes. Le PIB des trois pays baltes a presque doublé entre 1995 et 2005. La Pologne, la Hongrie et la Slovaquie ont signé une belle performance, avec des taux de croissance atteignant plus du double de la moyenne de l'UE. Toutefois, à supposer que les taux de croissance actuels se maintiennent, il faudra tout de même plus de 15 ans pour que la Pologne, la Bulgarie et la Roumanie atteignent un PIB par habitant égal à 75 % de la moyenne de l'UE-27.

Au **niveau régional**, une convergence s'est produite entre les régions de l'UE grâce à une croissance économique relativement forte ces dix dernières années dans les pays ayant un faible PIB par habitant. Entre 1995 et 2004, le nombre de régions ayant un PIB

La nouvelle usine de traitement des eaux de Danutoni est reconstruite avec un financement de PHARE, près de Petrosani (Roumanie)

par habitant inférieur à 75 % de la moyenne européenne a reculé de 78 à 70, tandis que le nombre de régions sous la barre des 50 % est tombé de 39 à 32. Les régions de l'UE-15 en retard de développement, qui ont été les principales bénéficiaires de la politique de cohésion en 2000-2006, ont affiché une nette hausse du PIB par habitant. Entre 1995 et 2004, le PIB par habitant a passé le seuil des 75 % dans un quart de ces régions.

Pendant la période 2000-2006, 850 km de voies ferroviaires supplémentaires ont été construites pour les trains à grande vitesse en Espagne. De plus, l'amélioration des routes a permis d'économiser quelque 1,2 million d'heures de transport. Ces deux aspects ont entraîné une nette avancée en faveur des transports durables. Pendant la même période, les Fonds structurels ont permis l'introduction de collectes sélectives des déchets pour environ 6,4 millions d'habitants en Italie. Environ 4 milliards d'euros ont été investis en Espagne dans quelque 13 000 projets de recherche, auxquels participent près de 100 000 chercheurs. Par ailleurs, 256 000 PME britanniques ont reçu une assistance financière, des conseils et un accompagnement dans le domaine des compétences d'organisation et de gestion.

Des évolutions similaires s'observent dans la **création d'emplois**. Entre 2000 et 2005, les taux d'emploi régionaux ont convergé au sein de l'UE et le chômage dans les régions de l'UE-15 en retard de développement a reculé de 13,4 % à 12,4 %. Toutefois, en 2005, les taux d'emploi dans ces régions restaient inférieurs de quelque 11 % à ceux du reste de l'Union.

Pour **la période 2007-2013**, des études prévoient que la politique de cohésion relèvera de quelque 6 % le taux de croissance du PIB généré par les scénarios de base dans la plupart des nouveaux États membres. Ainsi, est prédit un supplément de croissance de 9 % du PIB pour la Lituanie, la République tchèque et la Slovaquie, de 5,5 % à 6 % pour la Bulgarie, la Pologne et la Roumanie, de 3,5 % pour la Grèce et d'environ 1 % à 1,5 % pour l'Espagne, les Länder de l'Allemagne orientale et le Mezzogiorno. D'ici à 2015, les investissements destinés à la cohésion devraient avoir créé jusqu'à 2 millions d'emplois supplémentaires.

L'effet de la politique de cohésion **dépasse la croissance et l'emploi**. En effet, non seulement, cette politique préserve le respect d'autres politiques communautaires, que ce soit dans le domaine des aides d'État, de l'environnement, du transport, du soutien à l'innovation ou de la société de l'information, mais en outre, elle améliore et modernise les administrations publiques, renforce la transparence et favorise la bonne gouvernance.

Roumanie

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 19,7 milliards d'euros
Convergence:
19,2 milliards d'euros
Coopération territoriale européenne:
455 millions d'euros

Priorités des programmes

Développer les infrastructures de base selon les normes européennes, accroître la compétitivité à long terme, développer et utiliser le capital humain de façon plus efficace, développer les capacités administratives, promouvoir un développement territorial équilibré

Objectifs

Contribuer à une croissance de 15-20 % du PIB d'ici à 2015
Porter le taux d'emploi de 57,4 % à 64 %
Investir dans 1 400 km de routes nouvelles ou rénovées

Soutenir un tourisme durable: pistes cyclables dans la région de Salzbourg (Autriche)

Autriche

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 1,46 milliard d'euros
Convergence:
177 millions d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 1,03 milliard d'euros
Coopération territoriale européenne:
257 millions d'euros

Priorités des programmes

Compétitivité régionale et innovation, attractivité des régions, amélioration de l'adaptabilité et des qualifications de la main-d'œuvre, coopération territoriale, gouvernance

Objectifs

Améliorer la compétitivité en renforçant la base de connaissances et la capacité des entreprises à innover
Soutien à la recherche et au développement
Développement régional équilibré, amélioration de l'accessibilité des régions et promotion de l'emploi

Veiller au bon usage de l'argent du contribuable

Au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion, quelque 50 milliards d'euros provenant du budget de l'UE sont dépensés par an, auxquels viennent s'ajouter les cofinancements nationaux, régionaux et privés. On recense en tout plus de 400 programmes nationaux et régionaux gérés par les États membres, y compris des dizaines de milliers de projets sélectionnés chaque année. Comment la Commission européenne garantit-elle une gestion correcte et efficace de l'argent des contribuables?

La réponse réside dans le système de contrôles et d'audits aux niveaux européen, national et régional. Les États membres et les régions doivent satisfaire à plusieurs exigences de base avant que le moindre euro des Fonds structurels et du Fonds de cohésion ne soit donné à un projet.

Trois autorités et leurs fonctions doivent être définies pour chaque programme:

- L'**autorité de gestion** garantit que les projets sont conformes aux critères de sélection et que le bénéficiaire comprend les conditions. Elle vérifie le respect des conditions d'octroi des subventions et effectue des coups de sonde réguliers pour déterminer l'état d'avancement et l'exactitude des dépenses projetées. L'autorité de gestion corrige ou recouvre les fonds européens en cas d'irrégularités. Enfin, elle rédige des rapports annuels ainsi qu'un rapport final résumant la mise en œuvre de la totalité du programme. Ces rapports sont vérifiés par la Commission européenne.
- L'**autorité de certification** soumet des états de dépenses périodiques et les demandes de paiements à la Commission. Elle vérifie que les demandes de remboursement sont exactes, résultent de systèmes comptables fiables et sont conformes aux règles nationales et européennes en vigueur. Elle effectue des vérifications et, si nécessaire, des contrôles impromptus. L'autorité de certification surveille et signale les irrégularités et assume ensuite le recouvrement ou le retrait de fonds auprès des bénéficiaires.
- L'**autorité d'audit** réalise des audits des systèmes et teste les projets. Elle signale à l'autorité de gestion et à l'autorité de certification les lacunes constatées dans le système et les irrégularités détectées dans les dépenses. Pour la période 2007-2013, les responsabilités des organes nationaux d'audit ont été accrues. Premièrement, ils doivent donner un avis sur la conformité du système de gestion et de contrôle. Deuxièmement, pour chaque programme, il faut désigner une auto-

Services communautaires: garderie d'enfants (Lastenkaari, Finlande)

rité d'audit assumant la responsabilité officielle du travail d'audit. Celle-ci doit soumettre une stratégie d'audit dans les neuf mois suivant l'approbation du programme et donner un avis d'audit annuel sur le fonctionnement des systèmes. Elle doit aussi analyser tout le travail d'audit à la fin de la période du programme. La Commission européenne examine minutieusement ces déclarations.

Les services d'audit de la **Commission européenne** exercent une fonction de supervision, principalement par l'audit des systèmes de contrôle et de gestion des États membres et des régions, notamment par des vérifications des transactions au niveau des bénéficiaires, et par le contrôle des flux de fonds vers les États membres. Des audits thématiques sont également effectués et, lorsque d'importantes faiblesses sont constatées dans les systèmes, la Commission et les États membres conviennent de plans d'action pour y remédier.

Si des mesures correctrices ne sont pas prises rapidement par l'État membre concerné, la Commission européenne peut **interrompre ou suspendre les paiements** et peut appliquer des corrections financières pour recouvrer les paiements précédents affectés par les faiblesses du système. Des corrections financières sont ensuite appliquées, à un taux fixe, à tous les paiements à risque.

Pour la période 2007-2013, la Commission européenne a adopté un plan d'action visant à intégrer davantage les activités de contrôle et d'audit aux niveaux européen, national et régional. Elle envisage ainsi d'améliorer la coordination des travaux d'audit et l'échange des résultats d'audit entre les autorités de contrôle des États membres et la Commission, ainsi que de diffuser des orientations et des bonnes pratiques.

La Commission applique également des corrections pour les erreurs individuelles trouvées dans ses propres audits ou dans **les audits de la Cour des comptes européenne**. Les États membres ont la possibilité de réfuter les propositions de corrections financières et ils peuvent remplacer les dépenses corrigées par d'autres dépenses éligibles afin d'éviter une réduction nette du financement du programme concerné.

Finlande

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 1,7 milliard d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 1,6 milliard d'euros
Coopération territoriale européenne:
120 millions d'euros

Priorités des programmes

Promotion des entreprises, soutien à l'innovation, mise en réseau et renforcement des structures de la connaissance, compétence, emploi, emploi et esprit d'entreprise, amélioration de l'accessibilité des régions et environnement

Objectifs

Création d'entreprises et d'emplois pour accroître le taux d'emploi
Développement de l'économie régionale
Accroissement de la productivité, de la compétitivité et des exportations des entreprises
Relèvement du niveau d'instruction
Porter les dépenses pour la recherche et l'innovation à 4 % du PIB d'ici à 2010

Sauvegarder le patrimoine culturel d'Athènes (Grèce)

Grèce

Fonds alloués pour 2007-2013

Total: 20,4 milliards d'euros
Convergence:
19,6 milliards d'euros
Compétitivité régionale et emploi: 635 millions d'euros
Coopération territoriale européenne:
210 millions d'euros

Priorités des programmes

Améliorer la compétitivité, améliorer l'accessibilité, réaliser la convergence numérique, soutenir le développement des ressources humaines, l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie

Objectifs

Accroître le PIB d'environ 3,5 % et créer jusqu'à 95 000 nouveaux emplois d'ici à 2015
Porter les dépenses en R & D à 1,5 % du PIB (0,6 % actuellement)

Le droit de savoir

Publicité et informations sur les activités cofinancées par les Fonds structurels et le Fonds de cohésion de l'UE sont essentielles pour mieux sensibiliser le grand public et rendre les programmes plus transparents.

Pour assurer ces «Témoignages» sur les Fonds structurels et le Fonds de cohésion, les publications, sites Internet, bases de données sur les bonnes pratiques et autres sources sont coordonnées entre les autorités européennes et les États membres et régions afin de garantir **le meilleur accès possible aux informations pertinentes**. Les autorités nationales sont surtout chargées d'informer leurs citoyens sur les activités cofinancées par l'UE.

Durant la période 2007-2013, les exigences d'information et de communication adéquates seront renforcées à tous les niveaux des fonds. Les États membres et régions ont **l'obligation** de fournir des informations sur les programmes cofinancés par les fonds et de publier la liste de tous les bénéficiaires finaux, projets et montants octroyés.

Les règlements de l'UE stipulent que:

- Chaque programme opérationnel doit être assorti d'un **plan de communication**, comprenant une stratégie, la définition des groupes cibles, les mesures prévues pour l'information et la communication et un budget indicatif. Les autorités doivent citer les départements responsables de ce plan et préciser comment celui-ci sera évalué.
- **Des exigences minimales** sont définies concernant l'information du grand public par les autorités de gestion et les bénéficiaires finaux. Elles requièrent notamment une activité d'information principale lors du démarrage du programme et une autre chaque année de sa mise en œuvre, la publication de la liste des bénéficiaires finaux par l'autorité de gestion et le placement de panneaux d'affichage et de plaques sur les sites des projets.
- États membres et régions devraient **mettre en réseau** leurs actions d'information et de communication afin d'atteindre une meilleure intégration et de tirer des leçons des bonnes pratiques.

Apportant une valeur ajoutée à la qualité des programmes et des projets réalisés sur le terrain, **l'information et la communication font partie intégrante de la politique de cohésion**. Elles sont mises en pratique par les administrations nationales et régionales, par les bénéficiaires finaux et par les services de la Commission européenne. Il est également important d'évaluer les stratégies d'information et de communication, d'assurer leur suivi et leur adéquation par rapport aux objectifs généraux des programmes opérationnels.

Les services de la **Commission européenne** informent le grand public sur le fonctionnement des fonds dans chaque État membre par le biais de publications, de l'internet, des médias audiovisuels et de conférences. Disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE, ces activités visent à mieux sensibiliser à l'impact des fonds et à garantir que des informations cohérentes et pertinentes soient largement disponibles.

La Commission coordonne en outre un **réseau** de responsables de la communication issus des 27 États membres afin de rassembler tous ceux qui sont chargés de promouvoir les Fonds structurels et le Fonds de cohésion de l'UE. L'objectif est de partager les expériences et les bonnes pratiques, d'identifier comment améliorer la qualité des activités de communication et d'établir des liens avec les réseaux nationaux existants.

À votre service

Si vous souhaitez en savoir plus sur la façon dont l'Union européenne soutient les régions, sur les financements disponibles pour les projets de votre région, ou si vous recherchez des nouvelles, des publications, des présentations Powerpoint, des photos ou des vidéos, veuillez consulter le site Internet de la direction générale de la politique régionale de la Commission européenne:

http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm

Si vous souhaitez poser une question ou recevoir nos publications, veuillez nous envoyer un courriel à:

mailto:regio-info@ec.europa.eu

Enfin, la direction générale de la politique régionale dispose d'un **centre d'information et d'accueil des visiteurs**, accessible pour des visites individuelles ou de groupes du lundi au vendredi (9h30 - 12h30 et 14h00 – 17h00).

Commission européenne, DG Politique régionale
Avenue de Tervuren/Tervurenlaan 41
B-1049 Bruxelles/Brussel
Téléphone: +32 (0)2 296 06 34
Fax: +32 (0)2 296 60 03

Glossaire

CRSN (cadre de référence stratégique national): lorsqu'ils programment les interventions des Fonds structurels et du Fonds de cohésion pour la période 2007-2013, les États membres doivent présenter un CRSN qui garantit la conformité des interventions avec les orientations stratégiques communautaires pour la cohésion.

FEDER (Fonds européen de développement régional): avec le Fonds de cohésion et le Fonds social européen, c'est un des trois instruments financiers de la politique de cohésion de l'UE et la principale source de financement pour développer le potentiel endogène des régions. Créé en 1975, le FEDER peut contribuer à financer des investissements productifs, la création d'entreprises, des infrastructures de transport et installations environnementales, des recherches et développements technologiques, l'innovation, la société de l'information, le développement durable et d'autres activités.

Fonds de cohésion: s'appliquant aux États membres ayant un revenu national brut inférieur à 90 % de la moyenne communautaire, le Fonds de cohésion cofinance des projets dans les domaines du transport et de l'environnement, y compris des réseaux transeuropéens (RTE), de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Pour la période 2007-2013, 69,6 milliards d'euros seront disponibles pour le Fonds de cohésion dans le cadre de programmes gérés par les États membres.

FSE (Fonds social européen): créé en 1957, c'est l'un des trois instruments de cohésion de l'UE et la principale source de financements européens pour soutenir le développement des ressources humaines et de l'employabilité.

NUTS (nomenclature des unités territoriales statistiques): système de classification utilisé par l'UE pour recueillir des statistiques au niveau régional. Toutes les régions de l'UE sont classées en trois niveaux NUTS. Actuellement, il existe 268 régions NUTS 2 dans l'UE-27. Le niveau 2 est utilisé pour définir les régions éligibles pour des aides des Fonds structurels.

OSC (orientations stratégiques communautaires pour la cohésion): elles fixent un cadre pour les interventions des Fonds structurels.

PIB (produit intérieur brut): la valeur économique de tous les biens et services produits sur un territoire donné sur une période de temps déterminée. Il est égal à la somme de la valeur ajoutée brute des activités économiques du territoire, majorée de toutes les taxes et diminuée de tous les subsides. Lorsque l'on compare les régions de l'UE, le PIB est généralement exprimé en tant que pourcentage de la moyenne européenne (la moyenne = 100 %). L'expression du PIB par habitant en parités de pouvoir d'achat (PPA) permet de comparer les prix à travers tous les États membres.

Programme opérationnel: document énonçant la stratégie de développement d'un État membre ou d'une région, ainsi qu'un ensemble cohérent de priorités à réaliser avec l'aide d'un des instruments des Fonds structurels ou du Fonds de cohésion. Il est soumis à la Commission européenne.

KN-76-06-538-FR-C

Travailler pour les régions

La politique de cohésion de l'UE met en pratique le principe de solidarité au sein de l'Union européenne. Renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les écarts de développement entre les régions est en effet un objectif fondamental de l'UE, inscrit dans son traité. Les investissements en faveur de la cohésion se concentrent sur les régions les plus pauvres, afin de les aider à rattraper leur retard. Toutefois, ce sont toutes les régions et tous les habitants de l'UE qui en profitent en définitive, sous la forme d'une amélioration de la compétitivité et des conditions de vie. La présente brochure vous explique le fonctionnement de la politique de cohésion de l'UE, ses réalisations escomptées et où vous adresser pour en savoir plus.

Inforegio

Consultez le site web Inforegio pour un aperçu de la politique régionale de l'UE:

http://ec.europa.eu/regional_policy

regio-info@ec.europa.eu

Office des publications
Publications.europa.eu

ISBN 92-79-03780-3